



DIRECTION AMENAGEMENT -
HABITAT- DEPLACEMENT
Dossier suivi par Sylvaine
BAUDOUX
N/Réf :
☎ : 01.34.01.24.47
Mail : s.baudoux@agglo2rs.fr

Monsieur le Président de la Commission
Nationale du Débat Public
Port Seine Métropole Ouest
Hôtel d'entreprises Camille-Jenatzy
Allée Edouard Branly
78260 Achères

A Carrières sous Poissy, le 9 décembre 2014

Objet : Contribution de la CA2RS au débat public de Port Seine Métropole Ouest

Monsieur le Président,

La Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, née en 2006, compte aujourd'hui plus de 90 000 habitants. Elle est un territoire dynamique de l'ouest parisien, riche en projets de développement urbain, économique et paysager. Son identité économique a pour axe principal le développement des éco matériaux, la valorisation de la Seine et des territoires limitrophes.


La Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine, compte douze villes, dont Andrésy, directement impactée par le projet de création de Port Seine métropole Ouest. C'est donc dans ce cadre, avec la volonté de contribuer au dialogue, que je pense opportun et intéressant de vous faire part de mon point de vue sur ce projet structurant.

1. PSMO est d'intérêt général. En effet, il est vecteur de développement économique et de création d'emplois. Cependant, ce projet initial de 400 ha est réduit à 100 ha. Le PSMO doit nécessairement rester la première étape d'un futur grand port qui exigera :
 - des engagements forts de l'Etat en assurant la création d'importantes infrastructures de transport,

- un autre débat public sur sa raison d'être, ses avantages, sa pleine intégration dans notre territoire, ainsi qu'une présentation sur l'état d'avancement des travaux,
2. PSMO sera un véritable atout pour le prochain essor du Grand Paris. Cette structure portuaire doit inévitablement bénéficier à l'ensemble de notre territoire.
En effet, nous faisons partie de l'ouest parisien, qui depuis des décennies est une zone servante de la capitale. Aujourd'hui, en acceptant un nouveau projet économique et industriel tel que PSMO, notre territoire souhaite être partie prenante de ce programme, afin que PSMO soit un réel levier du développement.
 3. PSMO est le maillon essentiel, dans la chaîne d'approvisionnement en granulats pour la filière du BTP, dans le cadre des chantiers du Grand Paris,
 4. PSMO est un élément de maillage important de l'infrastructure portuaire, permettant le déploiement du transport fluvial sur la Seine, plus respectueux de l'environnement.
 5. L'enjeu de l'entière intégration de PSMO dans son environnement paysager, urbain et social : un port dans la ville, ouvert sur la ville. Pour cela il est nécessaire que les engagements de Ports de Paris soient confirmés par :
 - La réalisation rapide d'aménagements autour du port, afin que les habitants des communes concernées s'approprient progressivement le Port, et ce dès le début de sa construction.
 - a. Créer un centre de vie, de loisirs et d'accueil du public en bord de Seine, et en amont du barrage. Un véritable espace récréatif en lien avec les lieux de promenade aménagée le long de la Seine, et de la zone de détente au bord de la future darse du Port et dans la continuité de la future plaine de loisirs d'Achères, qui drainera de nombreux visiteurs.
 - b. Aménager la route du barrage existante et de l'avenue de l'écluse, afin de permettre un accès direct et immédiat au centre de vie. Aménager des berges le long de la rive gauche depuis Conflans jusqu'à l'Île Peygrand à Andrésy.
 - c. Créer un passage piétons et cycles, en lien avec Voies Navigables de France, rendant possible la traversée du barrage, afin de favoriser le passage entre la rive gauche et la rive droite
 - d. Travailler sur la scénographie de l'insertion du port dans le paysage (points de vue sur le port et depuis le port), pour que cette enclave portuaire, soit un élément de valorisation du territoire, que la population pourra s'approprier.
 6. Ports de Paris devra encourager et faciliter l'implantation des entreprises locales, permettant ainsi le développement d'activités de transformations, à forte valeur ajoutée pour le territoire, en complément des activités de logistique, notamment sur le secteur dont le développement est prévu en 2040.

Souhaitant que vous teniez compte dans votre rapport de cette contribution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

Le Président,


Philippe TAUTOU